
MERCI AUX C.P.A.É.!



Tout au long de l'année, j'adresse de nombreux remerciements au nom de l'Église diocésaine et en mon nom personnel. Mais cette fois-ci je voudrais les adresser d'une manière toute particulière à toutes les personnes qui sont membres des comités paroissiaux pour les affaires économiques: vous êtes près de deux cents personnes à gérer d'une manière consciencieuse et professionnelle les biens de notre Église. Votre travail est si souvent dans l'ombre qu'il y a risque d'oublier de vous exprimer notre profonde reconnaissance, et pourtant nous vous devons une grosse dette de gratitude!

MERVEILLEUX TRAVAIL

Il s'agit de contempler chacune des églises de notre diocèse pour découvrir quels sont les artisans d'une telle beauté et d'une telle propreté: nous avons raison d'en être très fiers! Et non seulement l'extérieur des édifices, mais également leur intérieur! Une prière du psalmiste monte rapidement à nos lèvres: « Que tes oeuvres sont belles, Seigneur! » ou encore « Une chose qu'au Seigneur je demande, la chose que je cherche, c'est d'habiter la maison du Seigneur, tous les jours de ma vie! » Et si nous visitons les cimetières de nos paroisses, nous retrouverions le même soin, le même respect pour les « choses » sacrées: la plupart des monuments fleuris redisent le profond respect porté à nos chers disparus. Si nous regardions l'état financier de nos paroisses, nous serions surpris de constater comment les finances sont bien administrées. Il est vrai que plusieurs paroisses connaissent des moments difficiles en raison des hausses des prix, spécialement des assurances, mais, malgré tout, on essaie de joindre les deux bouts! Qui sont les principaux responsables de la beauté de nos édifices et de nos terrains, et de la bonne tenue financière? Ce sont pour une bonne part les responsables des comités paroissiaux pour les affaires économiques, en étroite relation avec l'équipe pastorale de la paroisse et l'ensemble des baptisés.

EVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN D'EDMUNDSTON

Après que le diocèse eût été érigé par Sa Sainteté Pie XII le 16 décembre 1944, l'incorporation civile du diocèse se fit le 7 avril 1946 (10 Georges VI, c.79). Tous les biens des paroisses devenaient officiellement et légalement propriété de l'Évêque Catholique Romain d'Edmundston, tout comme les biens des autres paroisses des diocèses anglophones du Canada sont possédés et régis officiellement par les évêques catholiques respectifs de chaque diocèse. Au Québec cependant, selon une vieille tradition venue de France, les évêques francophones ont leur propre législation, mais ce sont les Fabriques qui possèdent et régissent les biens des paroisses: habituellement six marguilliers, hommes ou femmes, sont élus par les paroissiens pour un terme de trois ans. Dès la formation de notre diocèse plusieurs pasteurs ont vu à la formation d'un comité de paroisse ou encore d'un comité de finance afin de gérer ensemble les biens de leurs communautés. Mais ce n'est que le premier janvier 1996 que fut obligatoire dans chaque paroisse la formation d'un comité paroissial pour les affaires économiques. Le Synode diocésain d'Edmundston (1987-1990) avait fortement recommandé que les pasteurs soient dégagés le plus possible des tâches administratives.

RAISONS MAJEURES

Dans le mandement promulguant cette législation, j'ai donné plusieurs raisons majeures à la formation d'un tel comité. Les biens temporels de chaque communauté doivent être gérés avec prudence et sagesse.

L'évêque doit voir à la formation des fidèles au sens de la participation et de la collaboration, même à propos des biens temporels que requiert l'Église pour remplir son but. Même si le diocèse est organisé en corporation épiscopale ayant comme seul membre l'Évêque Catholique Romain d'Edmundston, la législation universelle de l'Église exige que chaque diocèse soit doté d'un conseil diocésain pour les affaires économiques: il appartient à l'évêque catholique romain d'émettre les directives nécessaires concernant la gestion des biens temporels pour chacune des paroisses. Le 10 novembre 1995 je publiais la législation diocésaine et au cours des mois qui suivirent, un document portant sur les règlements et les statuts des CPAÉ fit l'objet de consultations dans tout le diocèse.

NATURE DES CPAÉ

Il est important de voir comment un CPAÉ s'inscrit non seulement dans l'organisation d'un diocèse mais aussi dans celle de chacune des paroisses. Au diocèse d'Edmundston, les biens temporels de chaque paroisse sont administrés par un comité paroissial pour les affaires économiques (CPAÉ), sous l'autorité du modérateur de l'équipe paroissiale et du conseil paroissial de pastorale (CPP) qui coordonne l'ensemble des activités de la communauté. Chaque année le CPAÉ rend compte au conseil paroissial de pastorale, de ses revenus et de ses dépenses. Il est important qu'un membre du CPAÉ siège aussi au sein du CPP afin que des relations harmonieuses et continues soient vécues dans la communauté. Le CPAÉ ne peut dépenser plus de quinze mille dollars sans en recevoir au préalable, une autorisation de l'évêque. Toute dépense extraordinaire qui a des répercussions sur la vie de la communauté, doit être pesée par le CPAÉ et le CPP pour le plus grand bien de la communauté. Pour éviter des recours fréquents aux diverses instances de la communauté, le CPAÉ prépare un budget détaillé qu'il présente annuellement pour fin d'approbation au CPP. Lors de l'assemblée générale de la paroisse, le CPAÉ rend compte de son administration, tout comme les autres comités, que ce soit celui de la catéchèse, de la liturgie ou de la préparation aux sacrements.

TÂCHES MULTIPLES

Parmi les principales tâches que doit réaliser un CPAÉ, je signale la gérance des terrains et des édifices de la paroisse, la gérance des dépenses et des revenus de la communauté, l'embauche des personnes pour le bon fonctionnement de la paroisse: sacristain, secrétaire, cuisinière, etc. Je souligne l'importance des biens sacrés: le patrimoine constitué dans chaque communauté chrétienne comporte une valeur inestimable non seulement pour le présent mais également pour le futur. Nous devons prendre un grand soin de tous ces tableaux et oeuvres d'art légués par nos ancêtres, chaque édifice étant lui-même comme un joyau patrimonial. Nous avons eu le privilège d'avoir une cathédrale déclarée officiellement comme monument historique provincial, mais plusieurs de nos églises et chapelles méritent elles aussi respect, admiration et surveillance continue. Que le Seigneur comble d'abondantes bénédictions tous ceux et celles qui prennent un soin jaloux de tous les biens de l'Église, particulièrement les membres des comités paroissiaux pour les affaires économiques. Que tout leur dévouement bénévole y trouve un placement des plus fructueux pour eux-mêmes et pour toutes les communautés.

+ François Thibodeau j.m.

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston

« Quelques mots de notre Évêque » (02 octobre 2002)